

## BULLETIN DE VOTE

Le/La soussigné(e) (pour les personnes physiques : nom, prénom, profession et domicile ; pour les personnes morales : raison sociale, forme juridique, siège social + identité et fonction du/des représentant(s) - voir instruction n°1 ci-dessous)

---

---

Propriétaire de ..... **action(s) ordinaire(s)** de la société anonyme **RECTICEL**,  
dont le siège est situé à Evere (1140 Bruxelles), Avenue des Olympiades 2,

déclare par la présente vouloir participer à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** de la société précitée, qui aura lieu au siège social de la société à Evere (1140 Bruxelles), Avenue des Olympiades 2, **le 31 juillet 2014 à partir de 17h30**,

vouloir faire usage de la possibilité de voter par lettre avant l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le nombre d'actions précité (actions dûment enregistrées à la date d'enregistrement), comme le précise la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire,

et appliquer irrévocablement les instructions de vote suivantes (voir instruction n°2 ci-dessous) :

### Bulletin de vote concernant

#### I'agenda de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Modification des statuts en vue d'imposer une majorité des trois-quarts des voix à respecter au sein du Conseil d'Administration pour toute résolution relative à l'utilisation du capital autorisé conformément à l'article six des statuts.

**Proposition faisant l'objet de la résolution** de modifier l'article vingt et un des statuts de la Société pour y insérer, après le cinquième alinéa, un nouvel alinéa comme suit:

*"Toute décision à prendre dans le cadre du capital autorisé conformément à l'article six des statuts sera prise à la majorité des trois-quarts des voix présentes ou représentées."*

POUR: \_\_\_\_\_

CONTRE: \_\_\_\_\_

ABSTENTION : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### **DISPOSITIONS PRATIQUES**

- (1) Pour participer à l'Assemblée Générale et exercer leur droit de vote, les détenteurs d'actions doivent prouver leur identité (à l'aide de leur carte d'identité ou passeport). Les représentants de personnes morales doivent en outre prouver leurs pouvoirs de représentation.

Les copies des pièces justificatives doivent être jointes à ce formulaire.

La Société doit avoir reçu le bulletin de vote **au plus tard le 25 juillet 2014**. Le bulletin de vote original, signé et accompagné des documents probants ad hoc, doit être remis aux membres du bureau au plus tard le jour de l'Assemblée Générale.

Faute de bulletin de vote original et des documents probants le jour de l'Assemblée Générale, le bulletin de vote sera déclaré nul.

- (2) Tout vote exprimé par correspondance sera irrévocable.

Toute absence de vote exprimé sera considérée comme une abstention.

Si les actionnaires, conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, exercent leur droit d'introduire de nouvelles propositions portant sur les points repris à l'ordre du jour, les votes par correspondance introduits avant la publication de l'ordre du jour complété resteront valables pour les points de l'ordre du jour non modifiés repris sur le bulletin actuel. Les votes portant sur les points à l'ordre du jour pour lesquels de nouvelles propositions de résolution ont été introduites seront considérés comme des abstentions à défaut de nouveau vote exprimé.

Le cas échéant, les actionnaires peuvent voter sur ces nouvelles propositions de décision au moyen d'un nouveau bulletin mis à disposition par la Société.

Si les actionnaires, conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, font usage de leur droit de mettre de nouveaux points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, ils peuvent voter sur ces nouveaux points au moyen du nouveau bulletin mis à disposition par la Société. Les voix reprises dans le bulletin actuel resteront valables pour les points actuels et non modifiés de l'ordre du jour. Tout défaut de vote sur les nouveaux points à l'ordre du jour sera considéré comme une abstention.